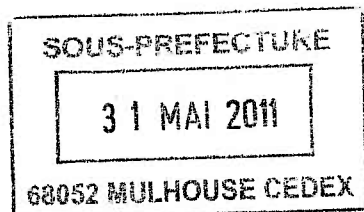


Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse



Commune de **BLOTZHEIM**

=====

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal**

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3
Procurations : 2

Séance du 17 mai 2011

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Anne **MECKER**, Alain **MULLER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Audrey **GOEPFERT**, M. Fabien **HENGY** & Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17 MAI 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Le conseil municipal prend acte qu'il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal du fait de la démission de M. Loïc **DOEBELIN** en date du 30 avril 2011 qui sera remplacé par le suivant immédiat sur la liste « Blotzheim pour Tous », à savoir M. Alain **MULLER**.
2. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 19 avril 2011.
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que, dans le cadre de la nouvelle constitution de certaines commissions communales et d'établissements publics de coopération intercommunale suite à la démission de M. **DOEBELIN**, la désignation des membres se fera à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide comme suit la nouvelle composition des 2 commissions ci-après sachant que le Maire est membre de droit :

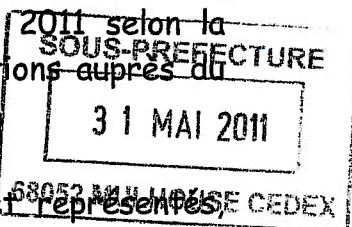
Voirie & bâtiment communaux : M. Yves MAURER (vice-président), M. Julien ZIMMERMANN, Mme Huguette HASSEL, Mme Gilberte BISCH, M. Pierre STOFFELBACH, M. Alain MULLER.

Développement économique, circulation & sécurité : M. Lucien GASSER (vice-président), M. Yves MAURER, M. Morand OBERDORF, M. Francis CARNET, Mme Martine LEFEBVRE, M. Alain MULLER, M. Pierre HERZOG.

Le conseil municipal, au scrutin secret à majorité absolue par 26 voix pour, décide de nommer M. Julien ZIMMERMANN en tant que délégué suppléant à la Communauté de Communes des Trois Frontières et Mme Sandrine SCHMITT en tant que déléguée suppléante au Comité Syndical du SIVU de Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis (Casino).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à main levée, désigne M. Francis CARNET en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de voirie 2011 et le plan de financement prévisionnel tels que présentés, charge le Maire de la signature de l'avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que de la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général pour les travaux se situant sur l'emprise départementale au droit de la rue Jean Moulin (création d'un îlot), autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune prévoyant le financement de la totalité des travaux par la commune et à lancer le marché de travaux du programme de voirie 2011, prend note que le Maire lancera le marché de travaux du programme de voirie 2011 selon la procédure adaptée et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et/ou de tout autre financeur institutionnel.



6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet à l'INSEE et autorise le Maire à signer tous les documents utiles y relatifs.

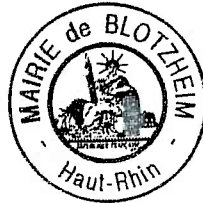
7a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à titre exceptionnel le versement d'une subvention de 500,- € pour l'année 2011 à la Musique Municipale de Blotzheim pour le renouvellement d'une batterie complète et charge le Maire du mandatement y relatif.

7b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 500,- € à la Croix Rouge Japonaise en faveur des rescapés et charge le Maire du mandatement y relatif.

8. Le conseil municipal prend note que le rapport général du commissaire aux comptes et le rapport d'activités de la Petite Camargue Alsacienne pour l'année 2010 sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

9. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

